

# Motion du Conseil des Maîtres

Ecole..... Ville.....

## **Soutien à notre collègue enseignante mise en garde à vue le vendredi 23 mars à Paris. Réaffirmons le droit de tous les enfants !**

Les évènements qui se sont déroulés lors de l'interpellation de "parents sans papier" aux abords des écoles du 19<sup>ème</sup> arrondissement soulèvent notre colère et notre indignation. Les ordres qui ont été donnés aux fonctionnaires de police ont conduit à créer un climat d'insécurité et de violence aux abords d'une école.

Notre collègue a assuré la protection des élèves dont elle a la charge. Sa garde à vue est inadmissible.

Nous affirmons que notre collègue ne doit en aucun cas être l'objet de poursuites. Nous demandons que l'Etat assume ses responsabilités en assurant la protection juridique de ses personnels.

Le droit des enfants à l'éducation doit s'exercer dans la sérénité.

Nous apportons notre soutien à notre collègue directrice et dénonçons toute intervention policière devant les écoles et réaffirmons le droit à l'Education de tout enfant vivant sur le sol Français.

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Signature</i>

**Motion à l'initiative du SNU.ipp 95/FSU à renvoyer à  
Ministère de l'Education Nationale  
110 rue de Grenelle - 75007 Paris - Fax : 01.55.55.47.34**